

PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'INSTALLATEUR/IMPORTATEUR
D'EQUIPEMENTS TELECOMS

I. PREMIERE DEMANDE D'AGREMENT

1. La demande d'agrément adressée au Directeur Général de l'ARPT ;
2. Copie de la pièce d'identité (passeport, carte d'identité ou carte de séjour) du demandeur ;
3. Une fiche de renseignements dûment remplie, signée et cachetée à retirer auprès de l'ARPT (disponible sur le site www.arpt.gov.gn);
4. Le casier judiciaire d'au moins de trois (3) mois du représentant de la société délivrée par les autorités nationales guinéennes et par les autorités du pays d'origine du dirigeant s'il est étranger;
5. Une société de droit guinéen avec à l'appui le registre de commerce (RCCM) et dont les actionnaires nationaux ;
6. La liste quantitative et qualitative du personnel permanent (copies ou photocopie certifiées des documents justificatifs – contrat de travail à durée à indéterminée -) ; Si le personnel est étranger, ils doivent remplir les conditions requises en matière de la législation du travail ;
7. Accessoirement, les lettres d'engagement de chacun de ces agents ;
8. L'attestation bancaire d'une banque régulièrement établie en Guinée ;
9. La liste des moyens (techniques et logistiques) de travail en précisant s'il existe un atelier, le lieu d'implantation de l'atelier en question ;
10. Adresse complète du siège social à savoir :
 - La situation géographique
 - La boîte postale et éventuellement l'adresse électronique ;
 - Le numéro de téléphone et éventuellement le numéro de télex, fax.
11. La communication à l'ARPT dans un délai raisonnable de tout contrat des travaux d'installation avant leur exécution ;
12. Les statuts.

II. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

1. Une demande adressée au Directeur Général de l'ARPT ;
2. Copie de la pièce d'identité (Passeport, Carte d'identité ou carte de séjour) du demandeur ;
3. Une fiche de renseignements dûment remplie, signée et cachetée à retirer auprès de l'ARPT (disponible sur le site www.arpt.gov.gn);
4. Une attestation de non faillite ;
5. La liste quantitative et qualitative du personnel permanent avec les CDI à l'appui et dans les formes requises ; si le personnel est étranger, respecter les conditions d'exercice du travail en Guinée en conformément à la législation du travail ;
6. Une attestation de non redevance à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de moins de trois mois ;
7. Une attestation de patente de l'année en cours ;
8. Une attestation d'impôts sur salaires et d'impôts sur revenus et de contributions indirectes au titre de l'année en cours de moins de trois mois ;
9. La liste des travaux effectués au cours de la période écoulée et le parc de matériels installés ;
10. La description des équipements de l'atelier ou du laboratoire s'il y a lieu ;
11. L'attestation d'assurance.

NB : Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération. A cet effet, l'ARPT notifiera par écrit ou par voie électronique, les pièces ou informations complémentaires qui doivent lui être communiquées. La date de la demande prendra effet à compter du dépôt des compléments des dossiers.

Le délai de prescription de la demande commence à courir seulement après réception du récépissé de l'ARPT attestant que le dossier est complet.

**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AGREMENT
D'INSTALLATEUR/D'IMPORATEUR D'EQUIPEMENTS DE TELECOMS**

IDENTITE DE LA SOCIETE

Nom de la société:.....

Numéro du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).....

Adresse géographique

Tél : Fax :.....

BP :.....

Site Web :..... E-mail :.....

Type d'activités.....

Secteur d'activités

DEMANDEUR

Nom et prénoms.....

Responsabilité.....

Pièce d'identité (Passeport, CIN ou Carte de séjour) N°.....

Références de la carte de travail étranger.....

Téléphone de bureau.....

Téléphone personnel

E-mail.....

Première demande d'agrément

Renouvellement d'agrément

Cession d'agrément

Engagement du demandeur (qui est doit être un fondé de pouvoir)

Je soussigné(e) : Mr/Mme/Mlle.....en qualité
de.....déclare sur l'honneur que les informations fournies
sur cette fiche sont exactes.

Fait à Conakry, le.....20.....

(Signature et cachet de la Société)

Suivis de la mention manuscrite :

« lu et approuvé »